

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU
Volet pédagogique

Droit du travail et dialogue social

- Renouvellement -

UFR de rattachement : Ecole de Droit

Etablissements partenaires :

Responsables du diplôme : Mme Allison FIORENTINO, M. Gwennaël
FRANCOIS

Validation à compter du : *(à ne pas renseigner)*

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Décrire intérêt, enjeux, contexte professionnel, compétences visées.

Cette formation a pour objectif, par l'acquisition de connaissances approfondies, de méthodes de travail juridique et de l'étude de situations concrètes, de former des spécialistes en droit du travail et plus particulièrement dans le dialogue social, c'est à dire des professionnels capables de :

- formuler et analyser un problème complexe et les enjeux pour les parties concernées,
- maîtriser avec rigueur la réglementation et ses dispositifs,
- connaître très précisément le droit applicable au dialogue social
- savoir négocier des accords collectifs.

Renforcer la formation au dialogue social permet de faciliter le dialogue social. Ce DU fait d'ailleurs suite aux propositions émises dans le rapport de Jean Denis Combrexelle (président de la section sociale au Conseil d'État et ancien Directeur général du travail) de renforcer la négociation collective.

La formation est dispensée de façon complémentaire par des universitaires et des professionnels experts dans leur discipline.

Les thèmes forts d'actualité en droit social font l'objet de conférences régulières.

II – Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation (éventuellement)

Décrire leur rôle de manière synthétique.

IV – Partenaires de la formation (éventuellement)

Décrire leur rôle de manière synthétique.

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires (joindre les conventions)

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif (joindre les conventions)

V – Responsables du DU

Nom, Prénom : Mme Allison FIORENTINO/ M. Gwennaël FRANCOIS

Statut (MCU, PU, PU-PH,...) : MCU/MCU

Coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) :

Services des relations extérieures de l'École de Droit – Bureau des DU- 04 73 17 76 12- du.droit@uca.fr

VI – Composition du conseil de perfectionnement

"Commission en charge du suivi du diplôme, le conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel."

Pour les DU à l'UCA, le conseil de perfectionnement devra comprendre au moins un représentant des catégories suivantes : enseignant, étudiant, monde socioprofessionnel (en rapport avec la formation).

Préciser : Nom, Prénom, Qualité.

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

Le Doyen de l'École de Droit ou son représentant,

Le Directeur des études de l'École de Droit ou son représentant

Les responsables pédagogiques du DU

Deux membres de l'équipe pédagogique

La secrétaire de scolarité du DU

La responsable de la scolarité

Un représentant des étudiants

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2016-2017

Première année universitaire concernée par la demande : 2017-2018

Niveau de la formation (1^{er} cycle, 2^{ème} cycle, 3^{ème} cycle) : 2^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation (détail par régime d'inscription FI/RE/FC si nécessaire) :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	X	L3 dans le domaine Droit Economie Gestion
RE	X	Ce diplôme s'adresse principalement aux professionnels en exercice ou en reconversion exerçant dans des métiers liés au droit du travail et à la négociation collective (juriste d'entreprise ; juriste d'entreprise en droit social ; juriste dans les cabinets d'avocats spécialisés en droit social ; juriste dans les organisations et institutions de prévoyance ; juriste et conseil dans les établissements publics avec statut public ou privé ; responsable juridique et/ou directeur juridique de PME ; juriste d'organismes professionnels ou d'organisations syndicales ; rédacteur dans les revues et publications spécialisés en Droit Social ; juriste dans les cabinets d'experts-comptables ; responsable ou directeur des ressources humaines, des affaires sociales ; juriste dans les organismes de sécurité sociale, ...)
FC	X	

Durée de la formation (en années universitaires et en heures) : une année universitaire, 100 heures

Calendrier de la formation (début, fin, périodes d'examen) : septembre à juin

Lieu de la formation (préciser les adresses postales si lieux autres que les composantes de l'UCA) :

Ecole de Droit, site Mitterrand

Ouverture en formation initiale (FI/RE) (oui, non) : oui

Ouverture en formation continue (FC) (oui, non) : oui

Tarif unique pour tous les régimes d'inscription (oui, non) : oui

Nombre minimal d'inscrits (FI-RE/FC) pour ouverture de la formation (*à relier au calcul du tarif d'inscription*) :
15

Capacité d'accueil maximale : 30

Période d'inscription / de candidature : printemps/été N pour l'année universitaire n/N+1

Contact Scolarité (*nom, prénom, téléphone, courriel*) :

Services des relations extérieures de l'École de Droit – Bureau des DU- 04 73 17 76 12- du.droit@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Préciser périodes et lieux d'enseignement, éventuelles différences d'organisation entre formation initiale et continue, ...

L'enseignement se déroule à l'École de droit selon un calendrier élaboré en début d'année universitaire. Les cours sont regroupés les vendredis et exceptionnellement les samedis.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Préciser la structure en unités d'enseignement (UE), éventuellement en matières à l'intérieur des UE, le nombre d'heures d'enseignement à l'intérieur de chaque UE, les modalités de contrôle des connaissances, etc...

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE1- Droit du travail approfondi : Relations individuelles - Le contrat de travail (type de contrat, exécution) - La santé au travail - La rupture du contrat de travail	18	18			Une épreuve écrite d'une heure à la fin de l'UE					1
UE2- Droit du travail approfondi : Relations collectives - Les élections professionnelles - Le fonctionnement des institutions représentatives du personnel - Le syndicat dans l'entreprise	18	18			Une épreuve écrite d'une heure à la fin de l'UE					1
UE 3 - Droit du dialogue social : Dialogue avec les IRP - Encadrement du dialogue juridique avec les IRP (droit de l'information et de la consultation) - Conduite de la réunion de consultation - Outils du dialogue social : BDES et expertise	15	15			Une épreuve écrite d'une heure à la fin de l'UE					1
UE 4 - Droit du dialogue social : Négociation dans l'entreprise (aspects juridiques) - Histoire du droit de la négociation collective - Régime juridique de l'accord collectif (conclusion et disparition) - Les rapports entre les différentes normes juridiques	22	22			Une épreuve écrite d'une heure à la fin de l'UE					1
UE5 – Droit du dialogue social : Négociation dans	27	27			Une épreuve écrite d'une heure à la fin					1

l'entreprise (aspects pratiques)					de l'UE				
- Les thèmes de la négociation obligatoire dans l'entreprise (salaire, temps de travail, QVT, égalité professionnelle, parcours professionnels et emploi)	12	12							
- Préparer la négociation (documents, participants, accord de méthode...)	6	6							
- La séance de négociation	3	3							
- Rédaction de l'accord collectif	6	6							
Total	100	100							

Document de travail

III – Règles de délivrance du diplôme

Règles générales :

Le DU est délivré dès lors que la moyenne générale obtenue à l'ensemble des épreuves est égale ou supérieure à 10/20.

Une UE est acquise dès lors que la note obtenue à l'examen de l'UE est égale ou supérieure à 10/20. Une attestation de compétences peut être délivrée pour chaque UE validée.

La mention Assez Bien s'obtient pour une note à partir de 12, la mention Bien à partir de 14 et la mention Très Bien à partir de 16.

Compensation entre les UE (*oui/non*) : oui

En cas d'échec à la première session, une seconde session est-elle prévue ? (*oui/non*) : oui

Si stage, précisions sur leur validation : sans objet

Les étudiants bénéficiaires du tarif "deuxième inscription" sont soumis aux obligations d'assiduité en vigueur dans la formation faisant l'objet de leur inscription initiale. Dans le cas de non respect de ces obligations d'assiduité, le DU ne pourra pas leur être délivré".

IV – Compétences acquises pendant la formation

Présenter les compétences acquises au terme du DU dans le tableau ci-dessous : utiliser les numéros d'UE de la maquette en indiquant par un X, pour chaque compétence, la ou les UE concernées.

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6
Maîtrise de l'environnement juridique	X	X				
Capacité à développer une vision stratégique		X				
Connaissance de l'environnement social		X	X	X	X	

V – Equipe pédagogique

Donner la liste des enseignants en précisant : nom, prénom, établissement de rattachement ou entreprise, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, PRAG, vacataire, chargé de recherche...), qualité pour les extérieurs (profession, ...), n°UE concernée, matière concernée (si plusieurs enseignants dans l'UE), volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque matière.

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire (CM)
Sébastien Alby	Groupe Limagrain	IE	Juriste RH/social	3/3	Conduite de la réunion de consultation/ Outils du dialogue social (BDES et expertise)	3/6
Augustin Demoures	Michelin	IE	Juriste/ Direction des affaires juridiques	2/3	Fonctionnement des institutions représentatives du personnel/Encadrement du dialogue juridique avec les IRP (le droit de l'information et le droit de la consultation)	6/6
Kléber Didier	CREPA	IE	Directeur juridique et communication	5	Les thèmes de la négociation obligatoire dans l'entreprise (parcours professionnel et emploi)/La séance de négociation	6/3
François Guignabert	FIDAL	IE	Avocat-associé	2	Les élections professionnelles	6
Pierre Fabre	DIRECCTE	IE	Directeur régional adjoint / Responsable du pôle Travail	5	Préparer la négociation (documents, participants, accord de méthode...)	6
Gwennaël Francois	UCA	MCU	Co-responsable pédagogique du DU	2	Le syndicat dans l'entreprise	6
Pierre Ganivet	UCA	MCU	Enseignant en histoire du droit	4	Histoire de la négociation collective	4
Dominique Holle	CGT	IE	Syndicaliste et conseiller prud'homal	1	La rupture du contrat de travail	6

Hugues Lapalus	UCA/ Cabinet Barthélémy – Clermont	MCU associé/ avocat	Enseignant /Avocat en droit social	5	Les thèmes de la négociation obligatoire dans l'entreprise (salaire, temps de travail, QVP, égalité)	6
Michel Morand	Cabinet Barthélémy – Clermont	IE	Avocat en droit social	4/4	Régime juridique de l'accord collectif (conclusion et disparition)/ Les rapports entre les différentes normes juridiques	12/6
Christophe Ouali	Cabinet d'Avocats Truno & Associés	IE	Avocat en droit social	5	Réalisation de l'accord collectif	6
Jean Julien Perrin	UCA/Cabinet Juris-Litem	MCU associé/ avocat	Enseignant /Avocat	1/1	Le contrat de travail/ La santé au travail	6/6

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 28

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 72

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Sont membres du jury : les responsables de formation, le directeur des études ou son représentant, deux membres de l'équipe pédagogique.

VII – Modalités d'admission

Définir les modalités d'admission en FI/RE et en FC : composition du dossier de candidature (CV, lettre de motivation, ...), entretien, etc...

Le DU est ouvert à la formation initiale et continue.

La candidature se fait via le dossier de candidature unique des DU de l'École de Droit (qui comprend CV et lettre de motivation).

Entretien éventuel.

VIII – Mobilité à l'international

Préciser si des possibilités de mobilité sont offertes par la formation.

Sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU propose-t-il un module DPC ? (*oui/non*) : non

Document de travail

Avis du Conseil de Gestion de la composante et éventuels commentaires (*préciser la date et joindre un extrait du procès-verbal*) :

10 juillet 2017

Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (*préciser la date*) :

Approbation du Conseil d'Administration (*préciser la date*) :

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du : au :

Signature du Vice-Président Formations, en charge de la CFVU

Signature du Président de l'Université Clermont Auvergne